

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssee au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

18. Dénomination d'une voie – Connexion VM 75 et VM 42

Madame VIGNAUX rapporte :

Le tronçon de voie entre le rond-point du Hameau du Mail sur la route de Nantes (VM 42) et le rond-point situé au bout de la rue Hubert de la Brosse et de la route de la Chapelle sur Erdre (VM 75) est sans dénomination. Si ce tronçon de voie ne comporte pas d'adresse aujourd'hui il est important de le dénommer afin de mettre

à jour le référentiel voie de la Commune, et d'assurer une meilleure localisation pour l'organisation des Secours notamment.

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, M. ARROUET s'étant absenté pour le vote :

- **DENOMME** le tronçon n°1142411, entre le rond-point du Hameau du Mail et la route de la Chapelle sur Erdre, « route de la Chapelle sur Erdre » (prolongement de la « route de la Chapelle sur Erdre » existante).



Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 14 DEC. 2021
Et par publication le : 14 DEC. 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 14 décembre 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE